

SESSION D'UNE ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

DATE : Mercredi 15 octobre 2025

HEURE : 15 h 30

LIEU : Salle du conseil – Centre administratif de la MRC de Memphrémagog

À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jacques Demers, préfet
Alain Brisson, Canton d'Orford
Bruno Côté, Canton de Potton
Pierre Côté, Hatley
Marcella Davis Gerrish, North Hatley
Vincent Fontaine, Canton de Hatley
Luc Lamontagne, St-Benoît-du-Lac
Huguette Larose, conseillère, Ste-Catherine-de-Hatley
Nathalie Lemaire, Eastman
David Lépine, Ogden
Lisette Maillé, Austin
Pierre Martineau, Canton de Stanstead
Nathalie Pelletier, Magog
François Rhéaume, Stukely-Sud
Jody Stone, Stanstead
Elaine Thivierge, Bolton-Est
Alec Van Zuiden, Ayer's Cliff

était absente : Diane Desjardins, Saint-Étienne-de-Bolton

également présents : Dominick Faucher greffier-trésorier
Sylvie Camiré, greffière-trésorière adjointe

ORDRE DU JOUR

1.	Ouverture et présences
2.	Adoption de l'ordre du jour
3.	Adoption du procès-verbal du 17 septembre 2025
4.	Affaires découlant du procès-verbal du 17 septembre 2025
	4.1 Correction de la résolution 332-25 sur la signature de l'acte de servitude- Halte panoramique
5.	ÉVALUATION
	5.1 Rapport sur la tenue à jour des rôles
6.	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL
	6.1 VOLETS ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE
	6.1.1 Rapport d'activités
	6.1.2 Construction Lieu d'accueil et de renseignements touristiques (LART) futur
	6.1.3 Approbation – Appel de projets PAC
	6.2 DOSSIERS CULTURELS
	6.2.1 Rapport d'activités
	6.3 DOSSIERS FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)
	6.3.1 Rapport d'activités
	6.3.2 Soumission – Projet de valorisation agricole - Ecomestible

	6.4 DÉVELOPPEMENT SOCIAL
	6.4.1 Rapport d'activités
7.	AMÉNAGEMENT
	7.1 Rapport d'activités
8.	DÉVELOPPEMENT DURABLE
	8.1 MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT
	8.1.1 Rapport d'activités
	8.1.2 Retrait de la municipalité d'Ogden- Entente forêt
	8.2 TRANSPORT ET MOBILITÉ DURABLE
	8.2.1 Rapport d'activités
9.	SÉCURITÉ PUBLIQUE
	9.1 SÉCURITÉ INCENDIE
	9.1.1 Rapport d'activités
	9.2 PROTECTION POLICIÈRE – SQ
	9.2.1 Rapport d'activités
10.	ADMINISTRATION
	10.1 Compte à payer
	10.2 Ordre de changement – Ascenseur- suivi
	10.3 Nomination des auditeurs
	10.4 Réfection toiture et unité de climatisation
11.	DIVERS
12.	CORRESPONDANCES
	12.1 Arrêt des inscriptions au PAD
13.	PÉRIODES DES QUESTIONS
14.	LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

OUVERTURE ET PRÉSENCES

Le préfet Jacques Demers souhaite la bienvenue aux membres du conseil. Puis il procède à l'appel des présences. Il est 15h45.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**370-25 IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATHALIE LEMAIRE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER BRUNO CÔTÉ
ET RÉSOLU**

Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 SEPTEMBRE 2025

**371-25 IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JODY STONE
ET RÉSOLU**

Que le procès-verbal de la séance du 17 septembre 2025 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU 17 SEPTEMBRE 2025

**4.1 CORRECTION DE LA RÉSOLUTION 332-25 SUR LA SIGNATURE DE L'ACTE DE
SERVITUDE – HALTE PANORAMIQUE**

372-25 CONSIDÉRANT QUE la résolution 332-25 adoptée en date du 17 septembre contient une erreur et nécessite une modification afin d'être en cohérence avec l'acte de servitude présenté;

CONSIDÉRANT QUE l'acte de la servitude ne prévoit pas que ce soit la MRC qui entretienne la halte, mais bien la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE MARTINEAU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE CÔTÉ
ET RÉSOLU**

Que le troisième résolu de la résolution 332-25 soit modifiée afin de se lire comme suit :

« S'engage à assumer les frais liés à l'arpentage, à la publication et à la construction de la halte panoramique ; »

Que toutes les autres dispositions de la résolution initiale demeurent inchangées.

ADOPTÉ

ÉVALUATION

5.1 RAPPORT SUR LA TENUE À JOUR DES RÔLES D'ÉVALUATION

Jean-Pierre Cadrin, de la firme d'évaluation JP Cadrin et Associés, dépose le rapport de tenue à jour de septembre 2025. Il souligne que la période pour déposer des requêtes au Tribunal administratif du Québec est en cours depuis le 1^{er} septembre 2025 et qu'aucune demande n'a encore été soumise. Les propriétaires ont jusqu'au 31 octobre pour se signifier. Il rappelle aussi qu'en 2026, une dizaine de municipalités auront une équilibration de leur rôle. Il termine en expliquant que dans le cadre d'une fiducie sociale, les impacts sur les taxes municipales ne sont pas encore très bien déterminés. En effet, une entente doit être faite avec la MRC pour déterminer si une valeur doit être inscrite ou pas au rôle d'évaluation puisque la propriété est sortie du marché, alors que les valeurs au rôle sont établies en évaluant les échanges possibles entre les acheteurs et les vendeurs. Si actuellement certaines MRC retirent les fiducies du rôle, d'autres les laissent.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

6.1 DOSSIERS ÉCONOMIQUES ET TOURISTIQUES

6.1.1 Rapport d'activités

La conseillère Nathalie Pelletier souligne que l'événement de la rentrée réunissant plus de cent entrepreneurs et professionnels du développement économique a été un franc succès.

Mme Pelletier explique ensuite que l'accompagnement offert à l'Auberge de jeunesse Magog-Orford dans ses démarches pour acheter le presbytère n'aura malheureusement pas porté fruit puisque La Fabrique a refusé l'offre et devrait mettre en vente le bâtiment sous peu.

Par ailleurs, la permanence travaille à l'implantation d'un logiciel de gestion de clients afin d'automatiser certaines tâches et de mieux conserver les informations. La gestion du déménagement et de la déconstruction en vue de la fermeture du lieu d'accueil et de renseignements touristiques (LART) suit son cours. La fermeture de l'ancien site a eu lieu le 13 octobre et l'ouverture du nouveau lieu d'accueil est prévue pour janvier 2026.

Pour terminer, elle résume les différents événements à venir et invite les élus à y participer activement.

6.1.2 Résolution – Concernant l'octroi d'un contrat pour la construction du lieu d'accueil et de renseignement touristique de Memphrémagog

373-25 CONSIDÉRANT QUE la MRC de Memphrémagog procède au déménagement du lieu d'information et de renseignement touristique (LART) situé au 2911, chemin Milleta, Magog avant la fin du bail actuel au 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Memphrémagog débutera au 1 novembre un bail pour le local situé au 375, rue Principale O à Magog qui accueillera le nouveau LART ;

CONSIDÉRANT QUE ce déménagement implique le réaménagement du nouveau local ;

CONSIDÉRANT QUE des démarches ont été effectuées auprès de plusieurs entrepreneurs afin d'obtenir des soumissions pour l'ensemble des travaux requis;

CONSIDÉRANT QUE seulement deux soumissions ont été reçues

CONSIDÉRANT QUE la soumission présentée par Martin Paradis Construction inc. est la plus basse soumission conforme;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER VINCENT FONTAINE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JODY STONE
ET RÉSOLU**

QUE le conseil de la MRC Memphrémagog mandate l'entreprise Martin Paradis Construction inc. pour l'aménagement du nouveau local pour un montant de QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE NEUF CENT CINQUANTE-QUATRE (99 954 \$) plus taxes;

QUE le conseil mandate Dominick Faucher, directeur général et greffier-trésorier, à signer pour et au nom de la MRC Memphrémagog tout document requis pour donner suite à la présente résolution;

QUE cette dépense soit financée à même l'excédent accumulé - Tourisme.

ADOPTÉ

6.1.3 Appel de projets en accueil et inclusion – Volet semaine québécoise des rencontres interculturelles (SQRI)

La directrice du développement économique, Marianne Auclair, souligne les difficultés rencontrées pour écouter l'enveloppe financière puisque les projets soumis ne sont pas à la hauteur des sommes disponibles. Un nouvel appel de projets est donc prévu en 2026 pour le résiduel.

374-25 **CONSIDÉRANT** l'évaluation des projets soumis dans le cadre de l'Appel de projets en accueil et inclusion – volet semaine québécoise des rencontres interculturelles;

CONSIDÉRANT QUE six projets ont été déposés et analysés et que le comité recommande d'en financer cinq pour un montant total de 8 150 \$;

CONSIDÉRANT QUE les crédits nécessaires sont disponibles dans l'enveloppe du Programme d'appui aux collectivités (PAC);

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE CÔTÉ
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE HUGUETTE LAROSE
ET RÉSOLU**

D'octroyer la somme totale de HUIT MILLE CENT CINQUANTE (8 150 \$) à même les fonds disponibles du Programme d'appui aux collectivités pour le financement des projets suivants :

Promoteurs	Projets	Montant recommandé
Carrefour Jeunesse-Emploi Memphrémagog	Soirée de danse traditionnelle	2 000 \$
Frigo communautaire d'Eastman	Un souper interculturel tissé serré	2 000 \$
Maison de la Famille	Dîner partage interculturel	1 250 \$
Centre des Femmes Memphrémagog	5 @ 7 Saveurs et rythmes du monde	900 \$
Acte d'amour	Acte d'amour en tournée pour la SQRI	2 000 \$

Que le directeur général et greffier-trésorier de la MRC soit autorisé à signer les documents relatifs aux engagements financiers approuvés.

ADOPTÉ

6.2 DOSSIERS CULTURELS

6.2.1 Rapport d'activités

La présidente du comité culturel Nathalie Lemaire, mentionne que la prochaine rencontre du comité est prévue pour le 27 novembre prochain. Elle explique ensuite que la demande initiale déposée dans le cadre du Programme d'entente en patrimoine (PEP) a été jugée admissible. La MRC est en attente d'une contre-proposition du ministère de la Culture et des Communications.

En ce qui concerne la mise à jour de la politique culturelle, un comité de suivi est en cours d'élaboration. Celui-ci sera composé de membres du comité culturel, de représentants du milieu culturel et de différents secteurs d'activités et assurera le suivi de la démarche jusqu'à l'adoption de la nouvelle politique prévue pour 2026. Une visite terrain est également en voie d'organisation avec le consultant afin d'ancre la réflexion dans la réalité des milieux et des acteurs locaux.

Pour terminer, elle explique qu'il n'y a aucun développement notable en lien avec l'inventaire du patrimoine bâti depuis le dernier conseil. La MRC attend la venue de la ressource spécialisée qui sera dédiée à la réalisation de l'inventaire. Cette personne sera invitée à considérer la liste écourtée des bâtiments élaborée par Bergeron-Gagnon, de même que les commentaires transmis par les municipalités. À plus long terme, certains bâtiments non inclus dans cette première liste pourraient être ajoutés. Les bâtiments qui figureront dans l'inventaire officiel seront admissibles au programme d'aide financière prévu dans l'Entente en patrimoine, et soumis au règlement municipal sur l'entretien et la démolition.

6.3 FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)

6.3.1 Rapport d'activités

La conseillère Lisette Maillé mentionne que le comité se réunira le 12 novembre prochain. Elle rappelle qu'il est toujours temps de présenter un projet à l'appel de projets pour faciliter l'accès public aux paysages. Une somme de 7 500 \$ est disponible par municipalité.

Lors de la tournée en autobus *Regards sur Massawippi paysages & patrimoine*, le 12 septembre dernier, les invités ont pu être sensibilisés à l'importance de géolocaliser les tunnels d'arbres afin de bien les protéger. Avec la révision du schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) en cours, il y a possibilité de mettre à jour la liste des tunnels d'arbres. Chaque municipalité est donc invitée à analyser l'ajout potentiel de tunnel(s) d'arbres sur leur territoire.

6.3.2 Soumission - Projet de valorisation agricole - Écomestible

375-25 CONSIDÉRANT QUE le plan d'action paysages 2022-27 de la MRC de Memphrémagog, financé par le fonds FRR volet 3 Signature, comprend une action visant à réaliser un projet de revalorisation agricole;

CONSIDÉRANT QUE le site visé pour le projet de valorisation agricole est privé, mais en processus d'être léguée à la FUSA paysagère de Memphrémagog par les deux propriétaires;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires de la terre sont en accord avec le projet;

CONSIDÉRANT QUE la soumission proposée par la firme Écomestible répond aux attentes de remise en culture de la terre en friche et la plantation d'espaces de biodiversité;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE MARTINEAU
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ
ET RÉSOLU**

D'octroyer la somme de VINGT-SIX MILLE QUATRE-VINGT-DIX-HUIT DOLLARS (26 098 \$) à partir de l'enveloppe du Fonds FRR volet 3 Signature à la mise en œuvre du projet de revalorisation agricole tel que proposé par la firme Écomestible dans leur offre de services du 24 septembre 2025;

ADOPTÉ

6.4 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

6.4.1 Rapport d'activités

La directrice du développement économique, Marianne Auclair, souligne que les ententes avec les sept promoteurs soutenus par la MRC sont en voie de finalisation, dans le cadre du plan d'action gouvernemental pour lutter contre la

pauvreté et l'exclusion sociale (PAGMAP). L'enveloppe financière complète a été engagée pour l'ensemble de la durée de l'entente, soit jusqu'en 2029.

Une rencontre de l'Alliance pour la solidarité de l'Estrie s'est tenue le 17 septembre. Celle-ci réunissait l'ensemble des MRC participantes au PAGMAP. L'objectif était de présenter les projets recommandés dans chaque territoire et de favoriser le partage d'expériences entre les partenaires régionaux. La coordonnatrice de la Table de développement social Memphrémagog (TDSM), mandatée pour la coordination de l'appel de projets, ainsi que la conseillère au développement territorial étaient présentes pour représenter la MRC de Memphrémagog.

Pour conclure, elle mentionne que la troisième rencontre du Comité d'évaluation de la politique de développement social a eu lieu le 23 septembre dernier. Elle visait à planifier le suivi de la politique jusqu'en 2035.

AMÉNAGEMENT

7.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS

Mélanie Desautels, directrice des services professionnels, expose que les nouvelles attentes obligatoires relatives aux orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) ont été présentées aux membres du comité d'aménagement le 1^{er} octobre dernier. Elle réitère l'invitation pour que les municipalités déposent leurs avant-projets de règlements dans le cadre de la concordance au SADD. L'analyse des avant-projets permettra de limiter le nombre d'éléments non conformes lors de l'adoption finale.

À titre de rappel, la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que les municipalités en défaut de concordance à une modification (délai 6 mois) ou révision (délai 2 ans) du SADD ne peuvent recevoir d'avis de conformité sur toute modification réglementaire, sauf pour certaines exceptions. Il a été convenu au comité administratif que la MRC n'engagerait pas de frais d'expertise relative à une infraction à un règlement de contrôle intérimaire (RCI) (16-21 ou 18-24) si ledit règlement continue de s'appliquer en raison d'un défaut de concordance. Elle rappelle que pour le moment il n'y a que la ville de Magog et la municipalité du Canton de Hatley qui ont complété le processus.

Une mise à jour des actions prioritaires inscrites pour le programme d'aide financière à la mise en œuvre du plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) a été déposée. Seules les actions en cours pour l'année financière 2025-2026 ont été inscrites. Les autres actions seront ajoutées lors de la mise à jour qui aura lieu en 2026.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

8.1 MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT

8.1.1 Rapport d'activités

Le comité consultatif en développement durable (CCDD) s'est réuni le 7 octobre. La firme Stratzer a présenté les résultats et ses analyses préliminaires en lien avec l'optimisation des services de récupération et de réemploi. Certains éléments du plan d'action en environnement (station de lavage, gestion des eaux de ruissellement, dossier Coventry) ont été discutés. Une offre d'accompagnement en lien avec les solutions nature et le plan climat a aussi été présentée. La prochaine rencontre du comité est prévue le 12 novembre.

En ce qui a trait à la collecte sélective, la présidente du comité CCDD Lisette Maillé précise qu'une partie du premier versement a été reçu de Éco Entreprises Québec (ÉEQ). La reddition pour le troisième versement sera déposée prochainement.

Les substrats collecteurs de moules zébrées ont été retirés par les associations de lacs participantes (Lovering et O'Malley). L'analyse en collaboration avec le Cégep de Sherbrooke sera réalisée en novembre. Les ateliers scolaires avec l'organisme GUEPE débuteront dès cette semaine. À ce jour, ce sont vingt-cinq classes dans sept écoles de la MRC qui recevront les ateliers.

Elle rappelle que dans le cadre de la stratégie de lavage des embarcations, un soumissionnaire a déposé une offre. La MRC effectue certaines validations et dès que ces dernières seront complétées, les prix et les prochaines étapes seront communiqués aux municipalités faisant partie du projet.

Le rapport préliminaire pour l'inventaire des gaz à effets de serre (GES) collectif a été reçu. Certains correctifs doivent être apportés. La chargée de projet en changements climatiques est donc en relation avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour apporter certaines modifications. Un travail est présentement réalisé pour identifier les principales actions de réduction des émissions de GES qui seraient possibles et intéressantes à réaliser à l'échelle municipale.

Elle ajoute que l'analyse des risques causés par les changements climatiques est en cours. Prochainement, des rencontres avec les municipalités de l'équipe projet, suivi des autres municipalités, auront lieu afin de s'assurer de la validité des risques identifiés.

Nature Québec vise à soutenir au moins douze MRC dans l'intégration et la mise en œuvre de solutions nature dans leurs plans climat par le biais de leur expertise et d'une communauté de pratiques. Leur projet est financé par le gouvernement du Québec et implique une participation en temps de la MRC. Le CCDD a recommandé que la MRC signifie son intérêt considérant les retombées positives envisagées pour le plan climat et le fait que cela ne représente pas un supplément de travail pour l'équipe de la MRC.

8.1.2 Retrait de la municipalité d'Ogden – Entente forêt

376-25 CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Ogden était partie à l'entente intermunicipale d'inspection avec les municipalités d'Austin, de Bolton-Est, du Canton de Hatley, d'Eastman, de Hatley, de Magog, d'Orford, du Canton de Potton, du Canton de Stanstead, Sainte-Catherine-de-Hatley, de Stukely-Sud, Ville de Stanstead et de la MRC de Memphrémagog;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Ogden a signifié son intention par la résolution 2025-10-177 adoptée par son conseil municipal, de se retirer de l'entente intermunicipale d'inspection forestière à compter du 1^{er} janvier 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATHALIE PELLETIER ET RÉSOLU

Que la MRC acquiesce à la demande de retrait de la municipalité d'Ogden de l'entente intermunicipale d'inspection forestière en vigueur et en avise les municipalités parties à ladite entente et annexe la présente résolution à l'entente en vigueur.

ADOPTÉ

8.2 TRANSPORT ET MOBILITÉ DURABLE

8.2.1 Rapport d'activités

La présidente du comité de transport et mobilité durable, Nathalie Pelletier, souligne que lors de la dernière rencontre du comité d'admission, le 2 octobre, vingt-cinq personnes ont été admises sur vingt-sept demandes. En ce qui concerne le transport collectif, la MRC est toujours en attente des modalités du programme de financement du transport collectif 2025-2026. La MRC a assisté à la présentation des modalités du prochain programme d'aide triennal pour les immobilisations en transport collectif et adapté. La MRC devra sous peu évaluer la possibilité de déposer une demande d'aide financière pour un ou plusieurs autobus adaptés. En fonction des modalités présentées, l'aide peut couvrir jusqu'à 50 % des dépenses et la MRC doit rester propriétaire des véhicules.

Pour terminer, la MRC procédera à la révision annuelle de la carte vélo afin d'y indiquer, notamment, le changement de tracé de la Route verte dans le Canton d'Orford.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 SÉCURITÉ INCENDIE

9.1.1 Rapport d'activités

Le président du comité de sécurité incendie, Jody Stone, mentionne qu'un comité incendie technique avec les chefs pompiers a eu lieu. Ces derniers ont proposé quelques ajustements au projet de schéma de couverture de risque incendie (SCRI) et à la carte d'optimisation. Ils ont également réitéré l'importance à leurs yeux de poursuivre les travaux en parallèle au SCRI afin de mutualiser les autres risques non inclus au projet de schéma. Il est proposé que la MRC pourrait, après l'adoption du schéma, initier un comité de travail en vue de l'établissement d'une entente intermunicipale hors SCRI.

Un comité incendie avec les élus a aussi eu lieu le 7 octobre dernier. Le projet de schéma ainsi que la carte d'optimisation ont été présentés. Certains ajustements ont été demandés notamment au plan de mise en œuvre et à la mécanique de consultation et d'adoption.

La prochaine étape sera de finaliser la version projet du SCRI et de demander l'avis au ministère de la Sécurité publique (MSP) ce qui devrait se faire d'ici la fin de l'année 2025.

La permanence de la MRC a reçu les modalités du nouveau programme d'aide financière du gouvernement pour les besoins en formation des pompiers pour l'an 2026-2027. La MRC doit compiler et transmettre les besoins en formation pour les pompiers de Memphrémagog avant le 31 janvier 2026. Il est donc souhaité de recevoir les renseignements des services de sécurité incendie (avec résolutions) avant le 10 janvier 2026.

9.2 PROTECTION POLICIÈRE

9.2.1 Rapport d'activités

David Lépine, président du comité de sécurité publique, rappelle que la MRC est toujours en attente de deux des douze amendements aux règlements municipaux uniformisés. Il invite donc les municipalités concernées à acheminer dès que possible leur résolution. Il termine en soulignant qu'exceptionnellement cette année, en raison des élections municipales, il n'y aura pas de sondage dans les municipalités pour recueillir leurs préoccupations en lien avec l'élaboration du plan d'activité régional et local 2026-2027 (PARL). La consultation se fera plutôt par l'entremise des policiers parrains (approche relais).

La conseillère Nathalie Lemaire demande des informations concernant l'application du règlement sur le bruit et plus précisément sur qui est en charge de l'application et de l'émission des plaintes et des constats d'infraction. Les élus sont avisés que ces questionnements doivent être dirigés vers le comité de sécurité publique qui est d'ailleurs composé de la Sûreté du Québec.

DÉPART DU SERGENT STEEVE CÔTÉ

377-25 CONSIDÉRANT QUE le Sergent Steeve Côté, coordonnateur local en police communautaire du poste de la Sûreté du Québec de la MRC de Memphrémagog, quittera ses fonctions pour prendre sa retraite;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de saisir l'occasion pour remercier le Sergent Steeve Côté pour ses 25 années de services à la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT son dynamisme et son implication remarquable dans la communauté de la MRC de Memphrémagog notamment au niveau des jeunes, des cadets de la Sûreté du Québec, des aînés et des organismes de la région;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER VINCENT FONTAINE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARCELLA DAVIS GERRISH
ET RÉSOLU**

Que le Comité de sécurité publique de la MRC de Memphrémagog félicite et remercie chaleureusement le Sergent Steeve Côté pour l'exemplarité de son travail ainsi que pour avoir pris à cœur son mandat afin de tisser des liens entre les agents du poste de la Sûreté du Québec Memphrémagog et les citoyens de la MRC;

De transmettre copie de la résolution au Sergent Steeve Côté ainsi qu'à Frédéric Pelletier, directeur du centre de service Dunham de la Sûreté du Québec.

ADOPTÉ

ADMINISTRATION

10.1 COMPTES À PAYER

Évaluation

378-25 CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes de la partie évaluation d'un montant total de 72 846,24\$ \$ comme ici au long reproduit ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER FRÈRE LUC LAMONTAGNE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER FRANÇOIS RHÉAUME
ET RÉSOLU**

D'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total 72 846,24 \$ et d'en autoriser leur paiement.

ADOPTÉ

10.2 ORDRE DE CHANGEMENT – ASCENSEUR

379-25 CONSIDÉRANT QUE la MRC a publié l'appel d'offres #2025-01- Ajout de monte-personnes en date du 29 janvier 2025;

CONSIDÉRANT QUE les documents de l'appel d'offres 2025-01 prévoient la possibilité pour la MRC d'octroyer le contrat pour l'ensemble du projet (2 monte-charges) ou pour un seul monte-charge;

CONSIDÉRANT QU' à la suite de cet appel d'offres, le conseil de la MRC a adopté la résolution 127-25 pour octroyer le contrat d'installation des deux monte-charges à l'entreprise Procova inc. pour un montant total de 468 000\$ avant toute taxe;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a été avisée en juin 2025 qu'un changement dans la réglementation applicable au projet obligeait l'installation d'un ascenseur au lieu du deuxième monte-charge;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a reçu une demande de modification du contrat pour effectuer ce changement, incluant des modifications aux plans et devis ainsi que ces coûts additionnels de l'ordre d'environ 170 000\$;

CONSIDÉRANT QUE la modification d'appareil (monte-charge à ascenseur) constitue un changement majeur, tant dans la portée des travaux que dans le prix du contrat;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est d'avis que cette modification est substantielle et change la nature de cette portion du contrat, tant par l'objet des travaux que par le coût supplémentaire engendré;

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire maintenir la portion du contrat en lien avec l'installation du premier monte-charge, mais résilier la portion du contrat portant sur l'installation du deuxième monte-charge si le montant des coûts additionnels reste encore de l'ordre des 170 000\$;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER VINCENT FONTAINE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE CÔTÉ
ET RÉSOLU**

QUE la MRC résilie la portion du contrat portant sur les travaux relatifs à l'installation du deuxième monte-charge et en avise l'entrepreneur Procova inc.

ADOPTÉ

10.3 NOMINATION DES AUDITEURS

380-25 CONSIDÉRANT QUE *Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.*, comptables agréés, qui a agi en tant qu'auditeurs auprès de la MRC de Memphrémagog pour l'année 2024, a signifié sa volonté de continuer d'agir à ce titre pour la MRC pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif et la permanence se sont montrés satisfaits des travaux de vérification effectués par *RCGT*;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARCELLA DAVIS GERRISH
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE HUGUETTE LAROSE
ET RÉSOLU**

De retenir les services de *Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.*, comptables agréés, à titre d'auditeurs de la MRC de Memphrémagog pour l'année 2025, le tout tel que présenté dans l'offre de services du 24 septembre 2025 pour des honoraires de DIX-HUIT MILLE CINQ CENT SOIXANTE-QUINZE (18 575 \$), taxes en sus pour l'audit du rapport financier consolidé 2025, de CINQ MILLE SEPT CENTS (5 700 \$) taxes en sus pour l'audit des états financiers pour le Programme de subvention au transport adapté et au transport collectif, ainsi que des honoraires variant entre SEPT MILLE NEUF CENTS (7 900 \$) et HUIT MILLE SIX CENTS (8 600 \$) pour les procédés d'audit requis aux fins de la consolidation de la Corporation Ski & Golf Mont-Orford.

ADOPTÉ

10.4 RÉFECTION TOITURE ET UNITÉ DE CLIMATISATION

381-25 CONSIDÉRANT QUE la toiture actuelle, datant de 2002, présente des signes de dégradation, notamment une infiltration d'eau constatée récemment ;

CONSIDÉRANT QUE les unités de climatisation, également installées en 2002, ont présenté des enjeux de fonctionnement au cours des dernières années ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC avait prévu la réfection de la toiture et le remplacement des unités de climatisation en 2026, et que les travaux peuvent être réalisés plus tôt sans impact budgétaire, grâce à l'utilisation de l'excédent libre;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation simultanée des deux types de travaux permet une optimisation des coûts et de la logistique ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues sont jugées compétitives et avantageuses ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux pourraient être réalisés dès l'automne 2025, selon la disponibilité des entrepreneurs ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATHALIE PELLETIER
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER FRÈRE LUC LAMONTAGNE
ET RÉSOLU**

1. D'octroyer le contrat de réfection de la toiture à Lacasse et fils – maître couvreur, pour un montant de TRENTE ET UN MILLE NEUF CENTS (31 900 \$) plus taxes ;
2. D'octroyer le contrat de remplacement des unités de climatisation à Huppé Réfrigération, pour un montant de VINGT-SIX MILLE (26 000 \$) plus taxes, auquel s'ajoutent des frais de grue et électricité pour un montant total maximal autorisé de TRENTE-DEUX MILLE (32 000 \$) plus taxes
3. D'autoriser la direction à coordonner les travaux avec les entrepreneurs retenus afin de les réaliser à l'automne 2025, si leur disponibilité le permet;
4. Que les dépenses soient financées à même l'excédent libre du fonds général.

ADOPTÉ

Le conseiller Jody Stone souligne qu'il serait important d'évaluer si le niveau sonore de la nouvelle unité sera semblable à celui dégagé par l'ancienne unité. En effet, certaines organisations changent présentement leur unité et se retrouvent avec des plaintes du voisinage, car leur nouvelle unité de ventilation est trop bruyante.

DIVERS

Monsieur Stone, mentionne que suite à sa nomination à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) il assistera à sa première rencontre au courant de la semaine prochaine. Il annonce qu'il siégera sur quatre comités et fait un résumé aux élus des sujets qui y seront discutés.

CORRESPONDANCE

Le directeur général dépose le rapport de correspondance.

Résolutions

12.1 ARRÊT DES INSCRIPTIONS AU PAD

382-25 CONSIDÉRANT QUE la MRC de Memphrémagog désire exprimer une préoccupation profonde et urgente à l'égard de la suspension des inscriptions au Programme d'adaptation de domicile (PAD), un service essentiel pour les personnes vivant avec des limitations fonctionnelles;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement affirme vouloir favoriser le maintien à domicile, au nom de la dignité, de la qualité de vie et d'une meilleure gestion des ressources publiques, le sous-financement du programme constraint actuellement la Société d'habitation du Québec (SHQ) à suspendre toute nouvelle inscription;

CONSIDÉRANT QUE le PAD ne constitue pas un simple programme administratif: il est un levier concret de dignité, d'autonomie et de prévention. La mise sur pause des inscriptions et la rétention des demandes dites « préliminaires » fragilisent gravement les personnes les plus vulnérables, tout en exacerbant la détresse des proches aidants, souvent à bout de ressources;

CONSIDÉRANT QU'en fermant la porte aux nouvelles demandes, la pression sur les soins de première ligne est alourdie et les dépenses publiques s'accroissent inutilement, et ce, à moyen terme;

CONSIDÉRANT QU'en optant pour une suspension uniforme à l'échelle de la province, les inégalités territoriales s'accentuent et les acteurs locaux sont privés de toute marge de manœuvre;

CONSIDÉRANT QUE la décision de bloquer les demandes déposées entre le 26 novembre 2024 et le 1er avril 2025 pour les traiter ultérieurement en bloc créera un goulot d'étranglement, ce choix risque de compromettre les améliorations d'efficacité obtenues ces dernières années, de surcharger les professionnels du programme et de retarder des interventions pourtant cruciales;

CONSIDÉRANT QU'il y a un risque de perte d'expertise et de désengagement des équipes spécialisées en suspendant les activités du PAD;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARCELLA DAVIS GERRISH ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Memphrémagog dénonce vigoureusement l'arrêt des inscriptions au Programme d'adaptation de domicile (PAD) dont il est question dans le préambule de la présente résolution;

QUE le Conseil de la MRC de Memphrémagog demande au gouvernement de:

- Rétablir immédiatement les inscriptions au PAD, afin d'éviter une rupture de service injustifiée et dommageable;
- Intégrer sans délai les demandes conservées en mode préliminaire (déposées entre le 26 novembre 2024 et le 1er avril 2025), pour éviter une surcharge et des délais prolongés;
- Réinvestir durablement dans le programme, en réponse aux besoins réels constatés sur le terrain.

QUE la présente résolution soit transmise à monsieur Gilles Bélanger, député d'Orford, à madame Sonia Bélanger, ministre responsable de l'Habitation, à monsieur Jean Martel, président-directeur général de la Société d'habitation du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités ainsi qu'au CIUSS de l'Estrie.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Pierre Martineau propose la levée de la session. Il est 17h05.

Greffier-trésorier

Préfet
